CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023
DELIBERATION N° 2023-19

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 21 février 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUI, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné procuration à Madame Laïla MERJOUI, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Madame Florence DAMET.

Objet | **Adhésion de partenariat et de soutien humanitaire à l'Association SOS Méditerranée**

La Commune de Cenon s'est toujours inscrite, à travers ses différents engagements internationaux, dans ses valeurs et son action territoriale, au soutien et à l'aide internationale ainsi qu'à la diffusion des principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité. Fort de cet engagement politique pérenne, de son utilité en termes d'actions de solidarité et dans les actions d'intérêt général qui se manifeste dans la conduite des politiques municipales telles que les politiques éducatives, culturelles ou des solidarités, il est proposé de soutenir les actions de l'association SOS Méditerranée, tant elles font résonnance à l'esprit fraternel porté par la Ville.

Depuis 2010, les conflits au Maghreb, au Moyen Orient, dans la Corne de l'Afrique et la Péninsule Arabique ainsi que les sévices infligés en Libye sont les raisons majeures du déplacement de populations pour tenter d'échapper aux tortures, violences et sauver leur vie. Dans ces situations personnelles désespérées, nombreux sont ceux qui n'ont d'autres choix de survie que de partir avec comme seule alternative, la traversée de la mer Méditerranée, route migratoire la plus meurtrière d'Europe. Plus de 20 000 personnes ont péri noyé ces six dernières années sur des embarcations de fortune. L'assistance à ces personnes en détresse en mer, est à la fois une obligation morale mais aussi un devoir inscrit dans les textes internationaux pour lesquels les états signataires ont trop souvent oublié d'y apporter moyens et actions opérationnelles fortes.

Créée en 2015, l'association SOS MEDITERRANEE a souhaité lutter afin de ne plus laisser mourir des milliers de femmes, hommes et enfants en affrétant notamment un navire médical afin de leur porter secours. Labellisée en 2017 "Grande cause nationale" par l'État, elle poursuit trois missions :

- Le secours des personnes en détresse en mer grâce à ses activités de recherche et de sauvetage ;
- La protection des rescapés à bord de son navire ambulance en prodiguant les soins nécessaires jusqu'à débarquement dans un lieu sûr ;
- Le témoignage du drame humain qui se déroule en Méditerranée Centrale.

Dans ce contexte, la Ville souhaite nouer un partenariat qui fait sens et qui s'inscrit dans la durée. Aussi, tout en signant la charte d'adhésion à l'Association, il est proposé de manière concrète, un soutien financier de 1500 euros versés pour l'année 2023. De plus, une convention cadre viendra régir les obligations entre les parties et définir les actions de partenariat qui seront proposées par la Ville de Cenon et travaillée avec l'ensemble des parties prenantes pour faire vivre ce partenariat.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu, la charte d'adhésion de l'association SOS Méditerranée ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023
DELIBERATION N° 2023-19

Considérant la volonté de la Commune de Cenon de soutenir les actions portées par l'Association SOS Méditerranée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Accepte et autorise l'adhésion de la Ville de Cenon à l'Association SOS Méditerranée et le versement d'une subvention afférente à hauteur de 1 500 € ;
Autorise Monsieur le Maire à signer la Charte d'adhésion de l'association ci-annexée ;
Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301195-20230227-2023-19-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/03/2023
Publication : 02/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.